décembre 2016 – N°25

Le Journal des Tournelles

La déportation des Juifs natifs d'Algérie (1942-1944)

Ceux du Constantinois

PERSÉCUTIONS ET DÉPORTATIONS DES JUIFS NATIFS D'ALGÉRIE PRÉSENTS EN MÉTROPOLE DANS LES ANNÉES NOIRES[1]

Le présent numéro comporte uniquement la liste des déportés juifs natifs de Constantine. On trouvera celles des originaires des autres localités du Constantinois – Aïn Beïda, Batna, Biskra, Bône, Bordj-bou-Arreridj, Bougie, Guelma, Jemmapes, Khenchela, La Calle, Lafayette, Le Tarf, Mac-Mahon, Oued Zenati, Philippeville, Sétif, Sidi Aïch, Souk-Ahras et Soummam – dans le prochain numéro de **La Revue des Tournelles*.***

L'impact de la législation antisémite, puis des déportations

Citoyens français depuis près d'un siècle, en vertu du décret Crémieux du 24 octobre 1870, les Juifs d'Algérie, où qu'ils vivent, se voient brutalement relégués à la condition de simples « sujets français » par la loi du 7 octobre 1940 qui abroge le décret de naturalisation collective. Les Juifs indigènes des trois départements restent des sujets français dont les droits civils, le statut réel ainsi que le statut personnel demeurent réglés par la loi française. Mais, déchus de leur citoyenneté française, leurs droits politiques sont désormais alignés sur ceux des indigènes musulmans algériens.

Ceux d'entre eux qui vivent en France métropolitaine en 1940 ont, au surplus, été victimes, des mesures d'exclusion allemandes (en zone nord) et vichyssoises (dans les deux zones) visant à éliminer les Juifs de la communauté nationale : législation antijuive, recensement, marquage des papiers d'identité et d'alimentation, exclusions professionnelles, spoliation économique, port de l'étoile jaune, arrestations, rafles et internement.

Pour cette catégorie particulière, la déportation vers les camps d'extermination a trop souvent constitué l'ultime étape de ce processus. Les exceptions et exemptions dont avaient pu bénéficier provisoirement certains d'entre eux – anciens combattants, veuves de guerre, femmes de prisonniers, "conjoints d'aryens", détenteurs de la carte de légitimation de l'UGIF[2], etc. – vont s'avérer être des leurres. Tous ceux qui ont été pris sur le territoire français métropolitain, hommes, femmes, enfants et vieillards, connurent le même sort : la déportation de France, principalement vers Auschwitz, à l'exception de quelques-uns qui partirent du camp de Malines, en Belgique. **Aucune déportation n'a été opérée depuis le territoire de la colonie**.

C'est ainsi qu'établis en France depuis plusieurs années, voire des décennies, ou simplement de passage, des Juifs d'Algérie s'inscrivent parmi les six millions de morts de la *Shoah*.

Les Juifs d'Algérie déportés de France : un bilan d'ensemble

Suivant les recherches entreprises par l'historien Serge Klarsfeld, près de 76 000 Juifs de France furent déportés, la plupart vers Auschwitz ; seuls 3 800 d'entre eux environ survécurent. Il faut y ajouter quelque 3 000 Juifs qui moururent dans les camps d'internement en France. Sur ces 80 000 victimes au total, S. Klarsfeld dénombre environ 24 500 Juifs français ou sujets français, dont environ 1 500 natifs d'Algérie.

Dès le premier convoi de déportation, le 27 mars 1942, des Juifs français et immigrés se sont côtoyés dans les mêmes wagons. Il en sera de même dans les convois suivants. Leur nombre se limite cependant à quelques individus jusqu'au convoi n° 35 du 21 septembre 1942, composé en majorité de Juifs français (540 sur 1 000 déportés), parmi lesquels 50 sont originaires d'Algérie. Sur les fiches d'internement établies à leurs noms dans les « Fichiers juifs » ou encore sur les listes de déportation, ils apparaissent comme « sujets français » (SF), « Français d'origine » (FO) ou parfois, « protégés français ».

À Marseille, de nombreux Juifs sont arrêtés au cours de l'« *Aktion Tiger* », nom de code donné à la rafle du Vieux-Port de la fin janvier 1943. Ils constituent la grande majorité des déportés du convoi n° 52 parti le 23 mars 1943 vers le camp de Sobibór (780 sur 994). La plupart des déportés, soit 571, possédaient l'une des multiples formes juridiques de rattachement à la nationalité française : Français d'origine, Français par option, Français par mariage, Français naturalisé, Français par déclaration, protégé français, ou encore sujet français. 212 d'entre eux étaient natifs d'Algérie, dont 198 domiciliés ou réfugiés à Marseille. Aucun déporté de ce convoi n'est revenu.

Des grandes métropoles aux petites localités d'Algérie, toutes les communautés juives ont été frappées. Avec près de 320 déportés, celle d'Oran est la plus touchée, suivi par celles d'Alger avec près de 270 victimes, de Tlemcen avec un peu plus de 70 déportés, etc. Sur les 1 111 Juifs natifs d'Algérie identifiés nominativement sur les fiches d'internement et les listes de déportation, seuls 54 d'entre eux, soit 4,9 %, survécurent aux camps d'extermination.

---

(1). Nous avons publié précédemment une étude approchante sur l'ensemble de l'Algérie dans l'ouvrage collectif, *Les Juifs d'Algérie. Images & Textes,* Éditions du Scribe,1987, puis, dans une version complétée dans *Le Monde juif, revue du Centre de Documentation Juive Contemporaine,* n° 129, janvier-mars 1988, pp. 33-48. Pour ce numéro du Journal des Tournelles, la focale a été resserrée sur le seul département du Constantinois.

(2). La réunion de toutes les institutions juives, à l'exclusion des institutions cultuelles reconnues, dans une Union générale des Israélites de France (UGIF) est imposée aux autorités françaises par le chef de la section juive de la Gestapo à Paris, Theodor Dannecker, en novembre 1941. Une partie du personnel travaillant à l'UGIF, bénéficie de la carte de légitimation, délivrée et strictement contrôlée par les Allemands. Celle-ci tint un temps son bénéficiaire à l'abri de toute mesure d'internement, ainsi que sa famille demeurant sous le même toit. La possession de la carte peut même contribuer à la libération d'un membre de la famille interné au camp de Drancy.

Le cas des Juifs natifs du Constantinois

Le bilan de la déportation des Juifs originaires du Constantinois se monte à 217 personnes : 138 hommes, 58 femmes et 21 enfants de moins de 18 ans, dont de très jeunes enfants comme Annie Nakache (3 ans), Alain Kartouzou (5 ans), tous deux natifs de Constantine, la capitale de l'Est algérien, Josiane Halimi (6 ans) et Georges Eliaou Allouche (7 ans) de Batna, ou encore Andrée Halimi, 7 ans, de Biskra. De futures mères, bien qu'installées en métropole, font en effet le choix parfois d'aller accoucher en Algérie.

Le nombre de déportés (86) est le plus élevé pour Constantine-même : 45 hommes, 30 femmes et 11 enfants. Seuls 13 d'entre eux survécurent. Suivent les villes de Bône (30 déportés), de Bougie (17 déportés), puis les trois localités d'Aïn Beïda, de Guelma et de Sétif, avec chacune 11 déportés. Les villes de Batna et de Philippeville enregistrent respectivement 10 déportés.

Dans les listes figurant dans cette étude, ne sont retenues que les personnes pour lesquelles est mentionné un lieu de naissance. Les nombreux patronymes originaires d'Afrique du Nord n'ont pas été pris en compte parce que nous ne possédons pas d'indications suffisantes sur leurs porteurs. Par ailleurs, ne figurent sur ces listes que les natifs d'Algérie et non leurs enfants qui, bien souvent, ont vu le jour en France métropolitaine.

Les stratégies de survie et les efforts des responsables français et allemands pour les contrer

De 1940 à 1942 déjà, les Juifs d'Algérie en métropole réagissent à l'avalanche des mesures qui menacent leur simple survie quotidienne en cherchant à passer en zone sud, dite « libre », ou pour certains à retourner en Algérie. Le journaliste Jacques Biélinky signale ainsi que « plusieurs centaines de Juifs algériens se font rapatrier à la suite du décret qui, après 70 ans, abolit l'acte de Crémieux »[1]. Parmi ceux restés en France, d'autres tentent des démarches pour recouvrer la citoyenneté française. Non seulement leurs requêtes sont rejetées, mais les noms et adresses des demandeurs sont portés sur une liste spéciale communiquée aux autorités allemandes[2].

Quand les événements se font menaçants, un autre subterfuge fut maintes fois utilisé, consistant à revêtir l'identité d'un Arabe de confession musulmane. La langue arabe, longtemps langue vernaculaire du judaïsme nord-africain, est encore couramment pratiquée dans les familles installées en France. Pierre Allouch par exemple, arrivé de Constantine en 1934 à l'âge de 5 ans, la parle couramment. « Mon père et ma mère quand ils parlaient, c'était trois mots en français, deux mots en arabe, c'était comme ça, ce qui fait que c'est rentré dans la tête sans y prendre garde », explique-t-il[3]. Du coup, les Juifs nord-africains jouent d'instinct sur l'ambiguïté, et avec succès dans bien des cas. Porter un patronyme d'origine nord-africaine est un autre atout, tant les autorités vichystes et les forces occupantes ont du mal en effet à distinguer les Juifs des arabes nord-africains.

Aussi, très tôt, les services du commissariat général aux Questions juives (CGQJ) font-ils la chasse aux fraudeurs et contrevenants. En octobre 1941, El Maadi Mohamed Lakhdar, attaché au cabinet du CGQJ, reçoit pour mission « d'étudier toutes les questions relatives à l'Afrique du Nord et d'assurer la liaison, en ce qui concerne ces questions, avec la direction de l'Aryanisation économique, à Paris et à Vichy, ainsi qu'avec les services chargés des questions juives en Afrique du Nord »[4]. Au sein de ce véritable ministère de l'antisémitisme, la direction du Statut des personnes tient un rôle essentiel. C'est elle qui, au regard de la loi portant statut des Juifs[5], expertise et détermine l'« identité raciale » d'un individu. Afin de traduire et de certifier les documents en langue étrangère, elle s'adjoint des traducteurs et des experts. Elle fait également appel à différents représentants religieux, chargés d'évaluer les déclarations des postulants à la « race aryenne ». La procédure est étroitement contrôlée par les autorités d'occupation. Si la direction du Statut des personnes juge probants les certificats présentés, elle délivre à l'intéressé un « certificat de non appartenance à la race juive » (CNARJ) censé dispenser son bénéficiaire des entraves et contraintes inhérentes à la condition juive.

(1). Jacques Biélinky, *Journal, 1940-1942. Un journaliste juif à Paris sous l'Occupation.* Présenté par Renée Poznanski, Paris, éditions du Cerf, collection « Toledot-Judaïsmes », 1992, entrée du 18 octobre 1940, p. 62. Arrêté le 11 février 1943, Jacques Biélinky est déporté le 23 mars suivant, par le convoi n° 52 de Drancy à Sobibór.

(2). Archives du Centre de documentation juive contemporaine (ci-après : CDJC) V-88, Rapport journalier n° 255, 14 mai 1941. Voir Michel Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy,* Paris, Maisonneuve & Larose, 1983, pp. 63-64.

(3). Entretien avec Pierre Allouch, Paris, 11 mai 2004.

(4). Archives nationales de France, AJ38-176. Direction du Statut des personnes au CGQJ, dossiers individuels 1941-1944 – KO à LANZ –.

(5). Le second statut des Juifs du 2 juin 1941 annule et remplace celui du 3 octobre 1940. Cette loi définit l'appartenance juive suivant un double critère, racial et religieux.

Plus l'on s'enfonce dans la nuit de l'Occupation, plus la tentation se fait grande chez les intéressés d'échapper à cette condition par une conversion plus ou moins authentique. Pour obtenir des attestations de complaisance, ils se tournent généralement vers les Églises chrétiennes, mais certains regardent aussi vers l'islam. En témoignent les déclarations publiques, lors de ses tournées nord-africaines, de Si Kaddour Ben Ghabrit, le directeur de la Mosquée de Paris, faisant état de la volonté exprimée par un certain nombre de Juifs de la capitale française de se convertir à la religion musulmane. En mai 1942, les services de renseignement français rapportent en effet que « S. E. Si Kaddour Ben Ghabrit [en visite à Constantine] a déclaré […] qu'à Paris plusieurs juifs lui avaient demandé de se convertir à l'Islam. Si Kaddour leur a répondu qu'il suffisait de prononcer la chahada [la profession de foi]. *On ne sait, conclut-on, si ces juifs ont mis leurs projets à exécution »*[1]. Les autorités musulmanes constituées sont donc périodiquement consultées par le CGQJ pour examiner la qualité des requérants se réclamant de la religion du Prophète. Les trois critères retenus pour déterminer la race sont le nom, le lieu de naissance et la filiation car, en l'occurrence, la circoncision, pratiquée également par les musulmans, n'est pas un indice probant. S'il est impossible de se procurer des certificats attestant le baptême, le mariage ou l'inhumation religieuse, c'est en dernier recours un soi-disant « expert ethno-racial » à la solde des Allemands, le professeur George Montandon, qui détermine, après examen anatomique et physiologique, l'identité raciale de l'individu. Celui-ci s'appuie alors volontiers sur des ouvrages jouissant à l'époque d'une autorité culturelle et scientifique qui, entre ses mains, deviennent de terribles documents à charge. Ainsi de l'ouvrage du grand rabbin Maurice Eisenbeth sur la démographie et l'onomastique des Juifs d'Afrique du Nord, qui figure parmi les références étayant ses verdicts raciaux[2].

Nombreuses sont les fiches des « Fichiers juifs », conservées par les Archives nationales au Mémorial de la Shoah qui témoignent, à leur façon, de ces tentatives de résistance : on y lit parfois sur leurs en-têtes des mentions *"CA" (conjoint d'aryen), "demi Juif", "se dit non Juif(ve)", "pasteur", "orthodoxe", "copte", "musulman", "serait Arabe",* ou *"pupille de la nation",* ou encore *"citoyen espagnol"* –, autant de situations, autant de nationalités ou de confessions, censées les préserver de la déportation.

Jusqu'au bout, les Juifs de Constantine, d'Algérie et d'ailleurs ont tout fait pour déjouer la logique exterminatrice impulsée par le Troisième Reich à laquelle ont largement collaboré les dirigeants zélés de l'État français, trop souvent, hélas, sans y réussir. Sur peu, trop peu de fiches, figure en en-tête, la mention *"évadé"*.

---

(1). Archives nationales d'Outre-mer, 93/4396, Note du Centre d'informations et d'études (CIE) de la préfecture de Constantine en date du 19 mai 1942.

(2). Maurice Eisenbeth, *Les Juifs d'Afrique du Nord – Démographie et onomastique,* Alger, imprimerie du Lycée, 1936. Pour l'utilisation de cet ouvrage dans les verdicts raciaux : CDJC CXV-110.

Couverture, *de haut en bas et de gauche à droite :*

1. ALLOUCHE Rose	née à Sétif	convoi n° 53 du 25 mars 1943
2. ALLOUCHE Georges	né à Batna	convoi n° 53 du 25 mars 1943
3. VALAIX Berthe	née à Bône	convoi n° 59 du 2 septembre 1943
4. HALIMI Andrée	née à Biskra	convoi n° 71 du 13 avril 1944
5. TAÏB-ALZERAT Marie	née à Bône	convoi n° 67 du 3 février 1944
6. ALLOUCHE Cécile	née à Constantine	convoi n° 77 du 31 juillet 1944
7. LALOUM Maurice	né à Constantine	convoi n° 59 du 2 septembre 1943
8. Famille ZERDOUN	née à Guelma	convoi n° 68 du 10 février 1944
9. HALIMI Simon et Suzanne	nés à Constantine et Biskra	convoi n° 71 du 13 avril 1944
10. ZERBIB Khalfa Adolphe	né à Constantine	convoi n° 75 du 30 mai 1944
11. EL BEZE Mouna	née à Batna	convoi n° 57 du 18 juillet 1943
12. EL BEZE Simah	né à Batna	convoi n° 38 du 28 septembre 1942
13. Famille TOUITOU	née à Khenchela et Biskra	convoi n° 76 du 30 juin 1944
14. ZERBIB Léon Haï	né à Constantine	convoi n° 75 du 30 mai 1944

Jean Laloum
Historien (HDR) chercheur au CNRS

email : jean.laloum@gsrl.cnrs.fr

Remerciements

Les Archives nationales et le Mémorial de la Shoah, pour la mise à disposition des « Fichiers juifs »
A celles et ceux ayant confié leurs photographies et documents familiaux
Les Archives départementales du Rhône (ADR)
Les Archives municipales de Montigny-lès-Cormeilles
Les Archives municipales de Toulouse
A William Laloum pour la conception et la présentation de la couverture et de l'étude historique

FAMILLE D'ALFRED NAKACHE

*A*lfred Nakache est né à Constantine, le 18 novembre 1915 au sein d'une famille nombreuse. C'est paradoxalement pour surmonter sa phobie de l'eau, qu'il fait ses premières brasses dans les bassins de Sidi M'Cid. Très vite pourtant, en raison de prédispositions à la natation, il progresse rapidement. Licencié à la *jeunesse nautique constantinoise*, il découvre lors des championnats de France de 1933, la piscine des Tourelles, un haut lieu de la natation française. Alfred a alors 17 ans. Installé l'année suivante dans la capitale, il est licencié au *Club des Nageurs de Paris*. Deux ans plus tard, il remporte le championnat de France du 100 mètres, titre qu'il conserve l'année suivante. Attiré par l'enseignement, il intègre l'École normale supérieure d'éducation physique (ENSEPS). Alfred Nakache, surnommé "Artem", passe pour être l'un des meilleurs nageurs du moment. Collectionnant titres et records, il défend régulièrement les couleurs de la France lors des compétitions internationales. En 1936, il prend part aux Jeux olympiques à Berlin. Parallèlement à sa carrière sportive, il exerce l'année 1939 comme professeur d'éducation physique au lycée Janson-de-Sailly. De retour à Paris après sa démobilisation, il est atteint de plein fouet par les premières lois et ordonnances antijuives édictées par l'Etat français et l'occupant allemand. L'abolition du décret Crémieux par la loi du 7 octobre 1940, le déchoit de sa citoyenneté française. En outre, l'interdiction d'occuper un emploi public en zone occupée, convainquent Alfred et Paule, sa jeune épouse, également *constantinoise* et comme lui, professeur d'éducation physique, de franchir en décembre 1940 la ligne de démarcation pour se réfugier à Toulouse. Le couple habite rue Saint-Cyprien, au sud de la ville rose. En août 1941, leur fille Annie voit le jour. C'est auprès de sa famille constantinoise que Paule Nakache retourne accoucher. Accueilli chaleureusement, Alfred Nakache bénéficie de l'entier soutien du *club des dauphins* du TOEC. L'archevêque de Toulouse, Monseigneur Jules-Géraud Saliège, a en outre témoigné, à plusieurs reprises, de sa solidarité envers les Juifs persécutés et dénoncé le traitement qui leur est infligé. Le champion de natation ne manque pas de tisser des liens avec les réseaux de la résistance juive et prend une part active à la préparation des jeunes volontaires aux unités de combat. En dépit de ces marques de sympathie, Alfred est en butte aux attaques renouvelées de la presse collaborationniste et antisémite. La Fédération française de natation (FFN) à laquelle il appartient, confrontée à une pression allemande ininterrompue, finit par l'interdire de bassin, lors des championnats de France qui se déroulent en juillet 1943 à Toulouse. Fin novembre, Alfred Nakache, est arrêté par la Gestapo de Toulouse avec son épouse et leur fille. Leur appartement est pillé. Incarcérée à la prison Saint-Michel, la famille est transférée dans le camp de Drancy le 4 janvier 1944. Annie, âgée de 3 ans ainsi que ses parents, sont déportés le 20 janvier par le convoi n° 66. Seul Alfred est rescapé d'Auschwitz. Au camp, devant l'avancée de l'armée rouge, il survit à la "marche de la mort" et parvient au camp de Buchenwald, pour être libéré trois mois après, en avril 1945. Après une période de convalescence, il regagne Toulouse. Alfred Nakache, âgé de 67 ans, décède dans la localité balnéaire de Cerbère d'un arrêt cardiaque, en août 1983. En hommage à son histoire familiale et à ses qualités de champion, bon nombre de piscines, à Paris, Toulouse, Montpellier, Nancy et dans bien d'autres localités encore, portent son nom.

Photographie Germaine Chaumel

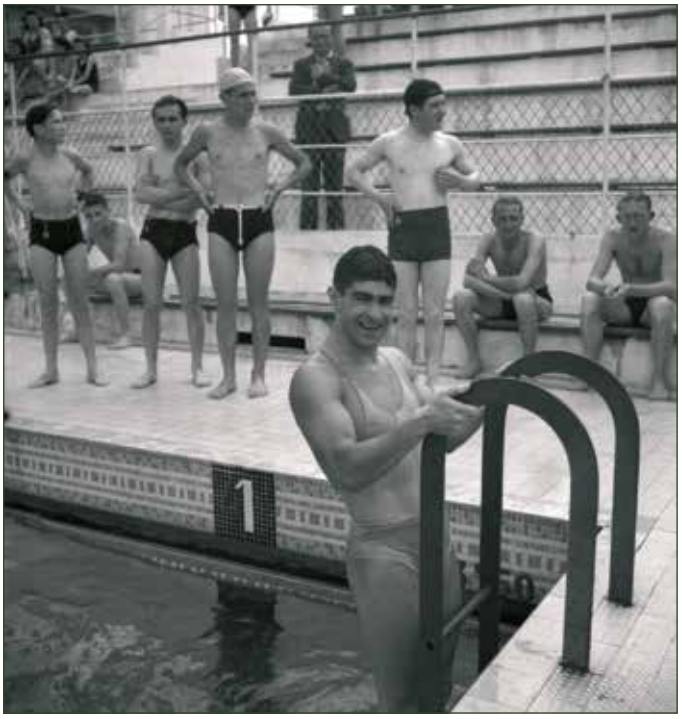

Alfred Nakache à la piscine Castex, bassin d'entraînement des Dauphins, du *Toulouse olympique employés club* (TOEC), qui jouxte l'actuelle piscine Alfred Nakache, parc des Sports de Toulouse, circ. 1941.

AN-F/9/5718. Fichier du camp de Drancy (adultes)

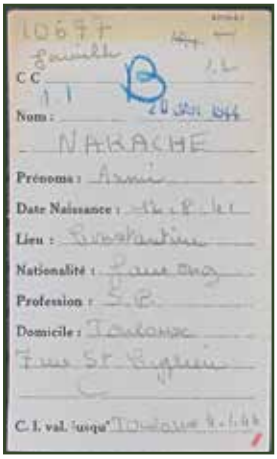

AN-F/9/5746. Fichier des enfants internés à Drancy

Coll. Yvette Benayoun-Nakache

Paule Nakache et sa fille Annie en 1942.

LES CONVOIS DE DÉPORTATION DES JUIFS DE FRANCE

Date de départ	N° de convoi	Lieu de départ	Arrivée	Nombre de déportés	Survivants [1] connus en 1945	
					Hommes	Femmes
27.03.1942	1	Compiègne	Auschwitz	1 112	29	
05.06.	2	Compiègne	Auschwitz	1 000	37	
22.06.	3	Drancy	Auschwitz	1 000	31	4
25.06.	4	Pithiviers	Auschwitz	999	71	
28.06.	5	Beaune-la-Rolande	Auschwitz	1 038	76	
17.07.	6	Pithiviers	Auschwitz	928	95	4
19.07.	7	Drancy	Auschwitz	999	16	1
20.07.	8	Angers	Auschwitz	827	23	2
22.07.	9	Drancy	Auschwitz	996	6	
24.07.	10	Drancy	Auschwitz	1 000	6	
27.07.	11	Drancy	Auschwitz	1 000	10	1
29.07.	12	Drancy	Auschwitz	1 001	5	1
31.07.	13	Pithiviers	Auschwitz	1 049	20	1
03.08.	14	Pithiviers	Auschwitz	1 034	1	4
05.08.	15	Beaune-la-Rolande	Auschwitz	1 014	5	3
07.08.	16	Pithiviers	Auschwitz	1 069	2	4
10.08.	17	Drancy	Auschwitz	1 006	1	
12.08.	18	Drancy	Auschwitz	1 007	20	1
14.08.	19	Drancy	Auschwitz	991	3	
17.08.	20	Drancy	Auschwitz	1 000	3	
19.08.	21	Drancy	Auschwitz	1 000	7	
21.08.	22	Drancy	Auschwitz	1 000	12	
24.08.	23	Drancy	Auschwitz	1 000	4	
26.08.	24	Drancy	Auschwitz	1 002	35	
28.08.	25	Drancy	Auschwitz	1 000	13	
31.08.	26	Drancy	Auschwitz	1 000	30	1
02.09.	27	Drancy	Auschwitz	1 000	51	1
04.09.	28	Drancy	Auschwitz	1 013	34	4
07.09.	29	Drancy	Auschwitz	1 000	47	1
09.09.	30	Drancy	Auschwitz	1 000	60	
11.09.	31	Drancy	Auschwitz	1 000	19	
14.09.	32	Drancy	Auschwitz	1 000	55	2
16.09.	33	Drancy	Auschwitz	1 003	52	1
18.09.	34	Drancy	Auschwitz	1 000	30	1
21.09.	35	Pithiviers	Auschwitz	1 000	26	
23.09.	36	Drancy	Auschwitz	1 000	33	4
25.09.	37	Drancy	Auschwitz	1 004	22	
28.09.	38	Drancy	Auschwitz	904	25	
30.09.	39	Drancy	Auschwitz	210		
04.11.	40	Drancy	Auschwitz	1 000	5	
06.11.	42	Drancy	Auschwitz	1 000	3	
09.11.	44	Drancy	Auschwitz	1 000	18	
11.11.	45	Drancy	Auschwitz	745	2	
09.02.1943	46	Drancy	Auschwitz	1 000	20	7
11.02.	47	Drancy	Auschwitz	998	15	1
13.02.	48	Drancy	Auschwitz	1 000	13	1

1. Non compris les évadés du transport. Ceux-ci se montent à 59 hommes et 3 femmes. C'est le convoi au départ deDrancy le 17 août 1944, à destination de Buchenwald, qui connaît le plus grand nombre d'évasions au cours du transport, avec 20 évadés hommes et 2 évadées femmes.

LES CONVOIS DE DÉPORTATION DES JUIFS DE FRANCE (suite)

Date de départ	N° de convoi	Lieu de départ	Arrivée	Nombre de déportés	Survivants [1] connus en 1945	
					Hommes	Femmes
02.03.	49	Drancy	Auschwitz	1 000	8	2
04.03.	50	Drancy	Sobibór / Maidanek	1 003	4	
06.03.	51	Drancy	Sobibór / Maidanek	998	5	
23.03.	52	Drancy	Sobibór	994		
25.03.	53	Drancy	Sobibór	1 008	2	
23.06.	55	Drancy	Auschwitz	1 018	48	45
18.07.	57	Drancy	Auschwitz	1 000	36	18
31.07.	58	Drancy	Auschwitz	1 000	14	29
02.09.	59	Drancy	Auschwitz	1 000	21	5
07.10.	60	Drancy	Auschwitz	1 000	39	2
28.10.	61	Drancy	Auschwitz	1 000	49	2
20.11.	62	Drancy	Auschwitz	1 200	35	4
07.12.	64[2]	Drancy	Auschwitz	1 000	60	1
17.12.	63	Drancy	Auschwitz	850	26	5
20.01.1944	66	Drancy	Auschwitz	1 155	66	33
03.02.	67	Drancy	Auschwitz	1 214	31	25
10.02.	68	Drancy	Auschwitz	1 500	29	22
07.03.	69	Drancy	Auschwitz	1 501	26	17
27.03.	70	Drancy	Auschwitz	1 000	76	69
13.04.	71	Drancy	Auschwitz	1 500	48	97
29.04.	72	Drancy	Auschwitz	1 004	11	40
15.05.	73	Drancy	Kaunas / Reval	878	24	
20.05.	74	Drancy	Auschwitz	1 200	56	137
30.05.	75	Drancy	Auschwitz	1 000	47	63
30.06.	76	Drancy	Auschwitz	1 100	103	116
31.07.	77	Drancy	Auschwitz	1 300	74	147
11.08.		Lyon	Auschwitz	430	51	37
17.08.		Drancy	Buchenwald	51	10	2
				73 853[3]	2090	968

1. Non compris les évadés du transport. Ceux-ci se montent à 59 hommes et 3 femmes. C'est le convoi au départ de Drancy le 17 août 1944, à destination de Buchenwald, qui connaît le plus grand nombre d'évasions au cours du transport, avec 20 évadés hommes et 2 évadées femmes.

2. Les numéros des convois du 7 et du 17 décembre 1943 ayant été intervertis par la Gestapo, ils sont reportés à l'identique.

3. 73 853 Juifs déportés auxquels il faut ajouter ceux des autres convois du Nord et du Pas-de-Calais via la Belgique, les femmes et les enfants de prisonniers de guerre juifs, etc., soit un total de 75 721 (tableau élaboré par Serge Klarsfeld).

Le convoi n° 81 part de Noé le 30 juillet 1944, puis en direction de Toulouse et à destination de Buchenwald puis de Ravensbrück. Le nombre de rescapés de ce convoi est respectivement de 55 hommes et 35 femmes.

Relativement à la mise à jour des effectifs des rescapés de la déportation, de récentes recherches ont été entreprises, principalement à partir des dossiers individuels de demande d'attribution de titre de déporté politique ou résistant ainsi qu'à la "documentation individuelle", collectée immédiatement après 1944 par le Ministère des prisonniers, déportés et réfugiés (MPDR), puis les Ministère des Anciens combattants et victimes de guerre (MACVG). Il s'agit de pièces d'achives de provenances diverses (fiches médicales de rapatriement, demandes de renseignements établies par la famille, etc.) regroupées au nom des intéressés, qui n'ont par la suite demandé aucun droit particulier… et n'ont donc pas de dossiers d'attribution de titre à leur nom.

Les titres de "déporté résistant" ou "déporté politique" ont été mis en place en 1948, et les premières demandes aboutissent dès le début des années 1950. Sur ces différents aspects, se reporter à l'ouvrage d'Alexandre Doulut, Serge Klarsfeld et Sandrine Labeau, "1945, les rescapés d'Auschwitz témoignent", Marmande, Après l'oubli et Paris, FFDJF, 2015.

LES JUIFS NATIFS DE CONSTANTINE DÉPORTÉS DE FRANCE

Le prénom signalé d'un point (•), précise que la personne est rescapée du camp d'extermination à la Libération.
L'âge est déterminé après avoir retranché l'année de naissance de l'année de déportation.

ABOULKEIR	Abraham•	28 ans	n° 3	HALIMI	Sarah	47 ans	n° 77
ACHOUR	Beya dite Fortunée	58 ans	n° 77	HALIMI	Simon	47 ans	n° 71
ADDA	Fernand	36 ans	n° 36	HENDLER	Ignace	43 ans	n° 76
ADDA	Gilbert	26 ans	n° 48	ISAAC	Georges	59 ans	n° 74
AKIBA	Marcel	51 ans	n° 68	KARTOUZOU	Alain	5 ans	n° 70
ALIMI	Nissim	67 ans	n° 72	KUPERBERG	Suzanne	43 ans	n° 69
ALLOUCH	Abraham•	22 ans	n° 81	LALOUM	Maurice	20 ans	n° 59
ALLOUCH	Alex•	11 ans	n° 81	LEBOVITS née ZERBIB	Julie	37 ans	n° 72
ALLOUCH	Benina	49 ans	n° 59	LÉVY née LALOUM	Alice	22 ans	n° 48
ALLOUCH	Joseph	50 ans	n° 77	LÉVY	Blanche	45 ans	n° 55
ALLOUCH	Khémissa•	44 ans	n° 81	LÉVY-BULTINET	Léon	33 ans	n° 77
ALLOUCH	Nancy•	14 ans	n° 81	MEDIONI	Albert	44 ans	n° 62
ALLOUCH	Rachmil•	57 ans	n° 81	MIMOUN	Elie•	18 ans	n° 53
ALLOUCH	Rolande•	19 ans	n° 81	NABITZ	Khémissa	34 ans	n° 64
ALLOUCHE	Cécile•	16 ans	n° 77	NAKACHE	Alfred•	29 ans	n° 66
ALLOUCHE	Louise Henriette	44 ans	n° 77	NAKACHE	Annie	3 ans	n° 66
ARON	Alice	73 ans	n° 58	NAKACHE	Paule	28 ans	n° 66
ASCOLI	Marianne	53 ans	n° 69	NAHMIAS	Léon	57 ans	n° 36
ASSOULINE	Lolita	47 ans	n° 35	PARIENTÉ	Joseph	58 ans	n° 74
ASSOUN	Aziza	51 ans	n° 53	QUICHAUD	Diamanti	29 ans	n° 59
ASTRUC	Alice	38 ans	n° 35	RENASSIA	Gabriel	57 ans	n° 74
ATLANI	David	56 ans	n° 59	RENASSIA	Rachèle	59 ans	n° 74
ATTALI	Raoul	49 ans	n° 75	SALMON	Georges	60 ans	n° 59
AZAN	Mireille	27 ans	n° 57	SCHIPKE	Aron	54 ans	n° 10
AZAN	Paul	22 ans	n° 53	TOUBIANA	Edmond	52 ans	n° 59
BEN SAID	Fredj	46 ans	n° 4	UHRY	Fernand	71 ans	n° 60
BENSEGNOR	Judas	39 ans	n° 64	UHRY	Marcel	57 ans	n° 34
BOUCHARA	Zarrada	59 ans	n° 76	UTEBERRY	Joseph	37 ans	n° 69
BOUDJENA	Daniel	45 ans	n° 76	WOLFNUGER	Bertha	66 ans	n° 49
CHALOM	Victor	76 ans	n° 72	ZAMOR	Colette	16 ans	n° 69
CHEMLA	Huguette	13 ans	n° 77	ZAMOR	Jacqueline	15 ans	n° 69
CHEMLA	Robert	15 ans	n° 77	ZAMOR	Liaou	51 ans	n° 69
CHEMLA	Zakia	46 ans	n° 77	ZAMOR	Paul Aristide	13 ans	n° 69
CHICHEPORTICHE	Léa•	20 ans	n° 76	ZERBIB	Diamantine	46 ans	n° 75
COHEN-BACRIE	André	40 ans	n° 73	ZERBIB	Edmond dit Edouard	29 ans	n° 57
EL AHMI	Sion Haï	66 ans	n° 57	ZERBIB	Georges	26 ans	n° 3
GANOUNE	Emile	48 ans	n° 73	ZERBIB	Khalfa Adolphe•	37 ans	n° 75
GHOZLAND	Moïse	53 ans	n° 58	ZERBIB	Léon	62 ans	n° 75
GOZLAN	Roger	23 ans	n° 74	ZERBIB	Rubin	59 ans	n° 66
GUEDJ	Jacques	30 ans	n° 69	ZIRLIS	Camille	57 ans	n° 74
GUEDJ	Melka	56 ans	n° 69	ZIRLIS	Huguette•	23 ans	n° 74
GUEDJ	Rachel	46 ans	n° 59	ZIRLIS	Jacques	27 ans	n° 73
GUEDJY	Maurice	54 ans	n° 62	ZITOUN	Germaine	27 ans	n° 59

Juifs natifs de Constantine déportés vers le camp de Mauthausen (Autriche)		
SAYAG	Lucien•	né le 6 février 1907

Juifs natifs de Constantine morts dans les camps d'internement en France		
ABRAVANEL	Maurice	60 ans mort à Drancy

Juifs fusillés ou exécutés sommairement en France natifs de Constantine			
CHEMLA	Moïse	39 ans	Dardilly (Rhône)
SPORTISSE	Lucien	39 ans	Lyon (Rhône)

FAMILLE HALIMI

Mariage de Simon Halimi et de Jeanne née Bacrie, en 1934 à Constantine. Simon avait quitté l'Algérie dans les années 1920. De retour à Constantine en 1934, il épouse Jeanne puis retourne quelques années plus tard à Saint-Etienne (Loire) où il exerce comme typographe linotypiste à *La Tribune Républicaine*. Simon est né le 2 juin 1897 à Constantine, Jeanne, le 18 juin 1902 à Biskra. De leur union, une petite Andrée voit le jour le 24 mars 1937 à Biskra. La famille est domiciliée 2 rue des Fossés à Saint-Etienne. Durant l'Occupation, Simon, Jeanne et Andrée sont arrêtés pour être dirigés sur Lyon, le lieu de rassemblement des Juifs de la région victimes d'arrestations, et implanté au nord-ouest de la ville. Le 31 mars 1944, la famille est transférée dans le camp de Drancy. Deux semaines après, le 13 avril 1944, les parents et leur fillette sont déportés sans retour à destination du camp d'extermination d'Auschwitz.

AN-F/9/5699. Fichier du camp de Drancy (adultes)

Collection Marthe Chouraqui. Mémoires Juives – Patrimoine photographique

Simon et Jeanne Halimi

Andrée Halimi, vers 1941-42

MOÏSE GHOZLAND

Moïse Ghozland est né le 28 décembre 1890 à Constantine. L'incendie de son entreprise de fabrication de limonade provoqué lors du pogrome d'août 1934, pousse la famille Ghozland à quitter Constantine pour s'établir en métropole, dans la cité phocéenne. Secrétaire de profession, Moïse Ghozland est domicilié 4 bis rue d'Oran à Marseille. Combattant volontaire de la Grande Guerre, il est blessé à Verdun. Médaillé d'Orient et de Serbie, il est atteint des fièvres paludéennes et a les pieds gelés. En août 1939, à nouveau mobilisé, il est maintenu sur sa demande, après avis du conseil de réforme. Début juin 1943, Moïse Ghozland est arrêté à Marseille. Incarcéré à la prison Saint-Pierre, il parvient, lors de son transfert dans le camp de Drancy, à faire glisser par l'un des interstices du wagon ce billet hâtivement griffonné, destiné à sa femme et ses deux enfants, mot qui, recueilli par un cheminot, est remis à son destinataire :

> *« Ce 2 juin 1943. Mes chers trésors, j'ai quitté ce soir la prison St Pierre et pars pour le camp de Drancy. Santé bonne, excellent moral, courage. Patience. Vous embrasse tous trois de la même étreinte. Dieu nous rassemblera, au revoir. Vous écrirai de Drancy. Signé Mémy.*
> *À mettre sous enveloppe et à adresser à l'adresse ci-dessous : Madame Ghozland 4 bis rue d'Oran Marseille. Merci d'avance.*
> *Aux bons soins de la personne qui trouvera ce mot ».*

Le 3 juin 1943, Moïse Ghozland est interné au camp de Drancy où le matricule 21 708 lui est attribué. Un peu moins de deux mois plus tard, le 31 juillet 1943, il est déporté par le convoi n° 58 à destination d'Auschwitz. La veille de son départ, il adressait à son épouse ces quelques lignes : *« Je quitte le sol de France, victime de mon honnêteté ».*

Billet trouvé sur la voie ferrée entre Marseille et Drancy

Collection Roland Cozland. Mémoires Juives – Patrimoine photographique

Remise de décorations à Moïse Ghozland, Marseille, 1938.

AN-F/9/5694. Fichier du camp de Drancy (adultes)

GASTON ET ALAIN KARTOUZOU

Alain Kartouzou est né le 11 mai 1939. Il est le fils du médecin Gaston Kartouzou, natif de Bône. Installé en métropole, celui-ci ouvre son cabinet médical en octobre 1938 à Montigny-lès-Cormeilles dans l'ancien département de Seine-et-Oise. C'est pourtant à Constantine que son fils Alain voit le jour. Ayant regagné la métropole, le père et son jeune fils sont arrêtés durant l'Occupation par les Allemands. Robert Hue, qui fut maire de la localité, a recueilli le témoignage du médecin qu'il a retranscrit dans un ouvrage paru en 1986 :

> *« Je me trouvais dans le cabinet avec des Allemands, qui m'ont dit : on vient vous arrêter ! […] J'ai posé une question naïve à l'Allemand : Pourquoi m'arrêtez-vous ? Vous êtes juif, ça ne suffit pas, a-t-il répondu. Les Allemands ont dépêché dans ma salle d'attente un civil – je ne sais pas s'il était Allemand ou Français – et cet homme s'est adressé aux nombreuses personnes présentes dans la salle d'attente en leur disant : ce juif n'est plus médecin ! Les gens sont partis. Pendant que je discutais avec les Allemands, mon fils m'a dit : "mon père, mon père…", et ils nous ont embarqués tous les deux. […] J'ai pu toutefois, quand je suis monté dans le car, demander à une personne qui était dehors, d'aller prévenir une autre famille juive de ces arrestations. […] Dans le car presque plein, il y avait d'autres personnes qui venaient d'être arrêtées à Herblay[1]. »*

Alain et son père Gaston sont internés au camp de Drancy le 18 mars 1944 où le père, affecté du matricule 17 247, dépose une somme de 2 800 francs. Le 27 mars, tous deux sont déportés par le convoi n° 70 à destination d'Auschwitz. Le docteur Kartouzou se souvient :

> *« Mon fils est resté avec moi jusqu'à Auschwitz. Un tonneau dans un coin du wagon pour les déjections. C'était affreux. J'ai passé 8 jours et 8 nuits avec mon petit garçon. Arrivés à Birkenau, les SS nous ont frappés et j'ai été séparé de mon fils, lequel a été directement envoyé à la chambre à gaz.»*

Gaston Kartouzou est affecté en avril 1944 au *revier*[2] de Monowitz pour être par la suite transféré dans le camp Nordhausen, près de Dora, camp d'où il est libéré par les Américains le 11 avril 1945, puis rapatrié par avion au Bourget le 26 avril. À son retour à Montigny-lès-Cormeilles, après un mois de convalescence, Gaston Kartouzou reprend son activité médicale.

Afin de rendre hommage au jeune enfant, la municipalité de Montigny-lès-Cormeilles a attribué à l'une des places de la ville, le nom d'"Alain Kartouzou". En outre, une plaque commémorative rappelle précisément, son jeune âge ainsi que la date de sa déportation à Auschwitz.

Place Alain Kartouzou à Montigny-lès-Cormeilles (Val-d'Oise). Le nom de la place a été attribué « en hommage à ce jeune Ignymontain déporté et mort à Auschwitz à l'âge de 5 ans, le 2 avril 1944 ».
Archives municipales de Montigny-lès-Cormeilles

Collection du Docteur Kartouzou

Portrait d'Alain Kartouzou.

AN-F/9/574. Fichier des enfants internés à Drancy

1. Robert Hue, Histoire de Montigny lès-Cormeilles. Du village à la ville (1800-1980), Montigny-lès-Cormeilles, sn, 1986.
2. Baraquement destiné aux prisonniers malades des camps.

FAMILLE ZERBIB

Collection Léon Claude Zerbib. Mémoires Juives – Patrimoine photographique

Père et fils : Léon Haï et Khalfa Aldophe Zerbib

Carte d'adhérent à l'Association "Dardanelles et Fronts d'Orient" de Léon Haï Zerbib. Ancien combattant de la Grande Guerre, Léon Haï est alors domicilié rue Cahoreau à Constantine. À droite, son fils Khalfa Adolphe, coiffé du béret alpin, pose en tenue militaire, probablement celle du 99e Régiment d'infanterie alpine (RIA).

Léon Haï Zerbib est né le 21 février 1882 à Constantine.
Khalfa Adolphe voit le jour dans cette même localité le 14 décembre 1907. Père et fils exercent le métier de tailleur. En 1935, la famille quitte l'Algérie pour la France. Léon Haï est domicilié 3 rue de la Fidélité à Paris(10e). Son fils, 167 rue du Temple (3e).
Durant l'Occupation, Léon Haï Zerbib est arrêté par la Gestapo pour être interné à Drancy le 16 mai 1944 avec son épouse Diamantine, née également à Constantine, et son fils Khalfa Adolphe. Tous trois sont déportés par le convoi n° 75, au départ de Drancy le 30 mai 1944 à destination d'Auschwitz.
Seul Khalfa Adolphe fut rescapé de la déportation.

FAMILLE ALLOUCHE

Henriette Allouche, son époux Lucien et leur fille Cécile. Cette dernière porte l'étoile jaune cousue sur son vêtement. La famille est domiciliée 25 rue des Ecouffes, au cœur du Marais parisien. Henriette Ouraïda est née Bouskila le 22 décembre 1900 à Constantine, tout comme son époux Lucien Khalfalah né en février 1902, et leur fille, Cécile, en 1928. Début septembre 1937, le couple et leurs trois enfants quittent Constantine pour s'établir dans le quartier parisien du Marais. Après un premier logement rue des Jardins Saint-Paul, la famille s'installe au 25 rue des Écouffes (4e). Un quatrième enfant, Gérard, voit le jour en janvier 1942 à Paris. Henriette est sans profession. Lucien est peintre en bâtiment. Mobilisé en 1939, il est renvoyé dans ses foyers en août 1940.
Sous l'Occupation, Eliane et Huguette Allouche, les deux sœurs, fréquentent une sorte d'étude rue Sainte-Croix de la Bretonnerie dirigée par des religieuses, qui prennent en charge les enfants du quartier. Les parents ainsi que Cécile l'aînée, sont mis à l'abri au sein d'une famille à Saint-Cloud : Lucien s'emploie comme jardinier, Henriette fait office de cuisinière et Cécile, de bonne à tout faire. Le petit Gérard, alors âgé de deux ans, hospitalisé pour une fracture, est confié à une personne habitant le quartier de la Bastille. C'est en allant lui rendre visite à Rothschild où il est hospitalisé, que Cécile est arrêtée par la police française à la sortie du métro. On découvre sur elle l'adresse de Saint-Cloud. Dans les heures qui suivent, les parents sont arrêtés le 22 juillet 1944. Henriette, tout comme Cécile – alors âgée de 16 ans –, sont dirigées sur le camp de Drancy le 26 juillet 1944. Le 31 juillet, la mère et sa fille sont déportées par le convoi n° 77, en direction d'Auschwitz. Le père est livré par la police française aux mains de la Gestapo. Torturé, il décède dans ses locaux du 11 rue des Saussaies, le 26 juillet 1944, au cours d'un interrogatoire, victime d'une défénestration.
Seule Cécile est rescapée de la déportation : libérée par les troupes soviétiques le 9 mai 1945 à Kratzau, dans les Sudètes, elle est rapatriée à Paris le 2 juin 1945.

Collection Huguette Binesti. Mémoires Juives – Patrimoine photographique

AN-F/9/5676

Henriette

Lucien

Cécile

AN-F/9/5742

MAURICE LALOUM

Maurice Laloum est né le 7 avril 1923 à Constantine.
Durant l'entre-deux-guerres, la famille quitte l'Algérie pour s'installer au milieu des années 1930 à Lyon 4 rue du Petit David. L'un des neuf enfants du couple, Maurice Mouchi, est soudeur chaudronnier.
Durant l'Occupation, Maurice est arrêté le 15 juillet 1943, à la suite d'une opération de police allemande de contrôle d'identité en gare de Lyon Perrache. Le 9 août, sa mère écrit au Maréchal Pétain, dans l'espoir d'obtenir sa libération :

Archives départementales du Rhône (ADR) 4249 W2.

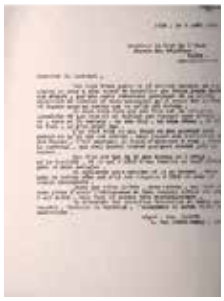

« Monsieur le Maréchal, Mon fils étant parti le 15 juillet dernier en vacances ne nous a plus donné de nouvelles que trois jours après son départ, par une carte interzone provenant de la prison militaire de Montluc et nous annonçant qu'il avait été arrêté et depuis nous ne savons pas ce qu'il est devenu. Je dois vous dire que mon fils est de religion israélite et que ceux-ci ne doivent pas voyager sans permis. Or, nous ne le savions, ni mon fils, ni nous-mêmes, et de ce fait, il n'en avait pas. J'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour savoir ce qu'il lui est advenu, mais toutes mes recherches ont été vaines, c'est pourquoi je viens m'adresser à vous, Monsieur le Maréchal, qui seul pouvez tenter quelque chose pour le sauver. Mon fils est âgé de 20 ans depuis le 7 avril 1923, et il est l'aîné d'une famille de neuf enfants, père et mère aveugles. Si seulement nous savions où il se trouve, mais nous ne savons même pas s'il est toujours à Lyon et nous en sommes désespérés. Aussi par cette lettre, nous venons, mon mari et moi vous prier d'avoir l'obligeance de bien vouloir ouvrir une enquête à son sujet ; nous vous en serons très reconnaissants. En attendant des nouvelles favorables de votre part, recevez, Monsieur le Maréchal, l'assurance de notre haute considération ».

Transféré dans le camp de Drancy le 30 juillet 1943, Maurice est immédiatement déporté, le 2 septembre, par le convoi n° 59, à destination d'Auschwitz. Il décède le 24 mars 1945 à Mauthausen, peu avant la libération du camp autrichien, en mai 1945.

Collection Pierre Zemmour et Laurette née Laloum. Mémoires Juives–Patrimoine photographique

AN-F/9/5708 Fichier du camp de Drancy (adultes)